

Questions orales

6 000 autres personnes patronnées par des localités et entrées au Canada en plus de celles qu'a patronnées le gouvernement.

Quand le ministre prétend que la loi ne lui donne pas le pouvoir d'accepter cette personne au Canada c'est de la fabrication pure et simple, et c'est tout à fait irresponsable. Il est honteux qu'il prenne cette position alors que des Canadiens sont prêts à le loger, à le nourrir et à l'employer. Il a le pouvoir de sauver cet homme. Il peut laisser les gens de Nouvelle-Écosse le patronner, comme ils l'ont fait pour quatre autres personnes l'an dernier. Je ne comprends pas pour quelle raison il cherche des excuses pour refuser. Qu'il dise qu'il ne veut plus faire preuve de compassion ni laisser les Canadiens agir dans l'esprit de ce trophée prestigieux remis au Canada pour l'aide accordée à ceux qui étaient dans le besoin. Voilà ce qu'il devrait dire au lieu de se camoufler derrière des excuses.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA MESURE MODIFICATIVE—LA POSITION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 25 novembre, ma collègue de Saint-Michel—Ahuntsic a demandé au ministre pourquoi il avait modifié le projet de loi sur les produits pharmaceutiques de telle sorte que les multinationales ne soient plus obligées de fabriquer les ingrédients de base au Canada. Le ministre a répondu, et sa réponse figure à la page 1504 du hansard:

... nous avons agi ainsi parce que les sociétés qui produisent des médicaments génériques et l'Association canadienne des fabricants des produits pharmaceutiques nous ont demandé de le faire.

Le ministre a maintenant reçu une lettre du président de cette association dans laquelle il est écrit:

Vous avez donné à la Chambre des communes une version totalement erronée de notre réunion. Nous exigeons que vous retiriez immédiatement cette fausse déclaration.

Le ministre reconnaît-il qu'il avait tort et retire-t-il son affirmation?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette question m'a en réalité été posée pour la première fois par le collègue du représentant le 21 novembre. Il trouvera une réponse complète à la page 1399 du hansard. En fait, cette discussion est ridicule.

Le député ferait mieux de coopérer avec nous pour renvoyer ce projet de loi au comité de façon à nous permettre d'y donner suite. Toutefois, s'il veut vraiment le savoir, le 9 septembre, mon adjoint exécutif a rencontré M. Calenti, directeur de l'ACFP, et M. Kubela, directeur de Torcan, à Toronto, dans les bureaux de Policy Concept, la firme de démarchage de l'ACFP. Ces deux personnes ont dit que les dispositions du

projet de loi du 27 juin en matière de fabrication de médicaments ne permettraient pas aux producteurs de médicaments génériques de se lancer dans la fabrication de ces produits. Ils préféreraient soit la suppression du premier droit de refus, ce qui équivaldrait à supprimer la protection des brevets et que nous ne sommes manifestement pas d'accord pour accepter, soit un créneau entre les permis de fabrication et d'importation. Nous avons pensé que c'était une bonne idée, nous l'avons poursuivie et nous l'avons intégrée au projet de loi C-22.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'AVANT-PROJET DE LOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, personnellement je ne trouve pas que cette discussion soit ridicule en dépit des tentatives du ministre pour se défilier.

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): En réponse à une question du député d'Oshawa hier, il a de nouveau répété ceci:

Il a été supprimé à la demande de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques.

Pourquoi a-t-il modifié ce projet de mesure législative? Va-t-il retirer ce qu'il a dit précédemment?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je répète pour la sixième fois à la Chambre des communes que M. Calenti, directeur de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, a suggéré lors d'une réunion le 9 septembre à Toronto que les dispositions du projet de loi du 27 juin ne permettraient pas aux compagnies de produits génériques de fabriquer ces produits, et qu'elles préféreraient disposer d'un créneau entre les permis de fabrication et d'importation. Elles souhaitaient quatre ou cinq ans. Nous leur avons donné trois ans. Toutefois, c'est dans ce groupe qu'a germé cette idée. Nous l'avons trouvée bonne. Nous aimerions pouvoir étudier le projet de loi au comité afin de démontrer au député et au reste du pays que c'est une excellente idée.

[Français]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA RÉCLAMER LA DÉMISSION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la lettre de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques est bien claire. Donc, je pose la question au vice-premier ministre: Vu que son ministre a induit la Chambre en erreur, est-ce qu'il va suggérer au premier ministre qu'il réclame la démission du ministre?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, les questions visant à savoir qui a dit quoi à qui, et quand, sont un gaspillage ridicule de temps de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Quelle arrogance!